

REPUBLIQUE FRANCAISE

24080092000110

06 Dechets Menagers 2C2A ENVIRONNEMENT

POSTE COMPTABLE : 008014

SERVICE PUBLIC LOCAL

M4

BUDGET PRIMITIF

BUDGET 06 Dechets Menagers 2C2A ENVIRONNEMENT

ANNEE 2018

SOMMAIRE

Pages	
	I. Informations générales
	Modalités de vote du compte administratif
	II. Présentation générale du compte administratif
	A1 - Vue d'ensemble - Sections
	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
	B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses
	B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes
	III. Vote du compte administratif
	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses
	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. ANNEXES	Jointes	Sans objet
A - Eléments du bilan		X
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes		X
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	X	
A3.2 - Etalement des provisions	X	
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation		X
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement		X
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation		X
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement		X
A6 - Etat des charges transférées	X	
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan		X
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		X
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	
B1.3 - Subventions versées dans le cadre de vote du budget	X	
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		X
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
B1.7 - Etat des engagements reçus		X
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
C - Autres éléments d'informations		X
C1.1 - Etat du personnel	X	
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		X
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
D - Arrêté et signatures		X
D - Arrêté et signatures	X	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 861 472,93	2 107 010,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)		754 462,93
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		2 861 472,93	2 861 472,93

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	518 824,15	270 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	3 156,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		497 130,36
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		521 980,15	767 130,36

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 383 453,08	3 628 603,29
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 525 350,00		1 547 350,00	1 547 350,00	1 547 350,00
012	Charges de personnel et frais assimilé	390 470,00		390 000,00	390 000,00	390 000,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	31 010,00		22 010,00	22 010,00	22 010,00
Total des dépenses de gestion des services		1 946 830,00	0,00	1 959 360,00	1 959 360,00	1 959 360,00
66	Charges financières	9 090,03		8 168,18	8 168,18	8 168,18
67	Charges exceptionnelles	544 484,12		593 944,75	593 944,75	593 944,75
68	Dotations aux amortissements, dépréc.	40 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 640 404,15	0,00	2 701 472,93	2 701 472,93	2 701 472,93
023	Virement à la section d'investissement (
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	158 065,00		160 000,00	160 000,00	160 000,00
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. d'exp					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		158 065,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
TOTAL		2 798 469,15	0,00	2 861 472,93	2 861 472,93	2 861 472,93

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 861 472,93
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	4 200,00				
70	Produits des services, domaine et vent	1 785 440,00		1 807 500,00	1 807 500,00	1 807 500,00
74	Subventions d'exploitation	284 125,00		265 000,00	265 000,00	265 000,00
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion des services		2 073 765,00	0,00	2 072 500,00	2 072 500,00	2 072 500,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	5 000,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
78	Reprises sur amortissements, dépréc. &	31 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 109 765,00	0,00	2 094 000,00	2 094 000,00	2 094 000,00
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)	13 540,00		13 010,00	13 010,00	13 010,00
043	Opé. ordre intérieur de la sect. d'exp.(
Total des recettes d'ordre d'exploitation		13 540,00	0,00	13 010,00	13 010,00	13 010,00
TOTAL		2 123 305,00	0,00	2 107 010,00	2 107 010,00	2 107 010,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	754 462,93
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 861 472,93
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1)	146 990,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Solde de l'opération : DE 023 + DE 042 - RE 042

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	27 500,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	151 000,00	3 156,00	471 844,00	471 844,00	475 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
Total des dépenses d'équipement		178 500,00	3 156,00	481 844,00	481 844,00	485 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés	23 970,15		23 970,15	23 970,15	23 970,15
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		23 970,15	0,00	23 970,15	23 970,15	23 970,15
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'invest.		202 470,15	3 156,00	505 814,15	505 814,15	508 970,15
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	13 540,00		13 010,00	13 010,00	13 010,00
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre d'invest.		13 540,00	0,00	13 010,00	13 010,00	13 010,00
TOTAL		216 010,15	3 156,00	518 824,15	518 824,15	521 980,15

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	+	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=	521 980,15

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 106)	25 000,00		110 000,00	110 000,00	110 000,00
106	Réserves					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
Total des recettes financières		25 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
Total des recettes réelles d'invest.		25 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	158 065,00		160 000,00	160 000,00	160 000,00
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre d'invest.		158 065,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
TOTAL		183 065,00	0,00	270 000,00	270 000,00	270 000,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	+	497 130,36
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=	767 130,36

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION (1)	146 990,00
--	-------------------

(1) Solde de l'opération : RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 547 350,00		1 547 350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	390 000,00		390 000,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Chapitre 60</i>			
65	Autres charges de gestion courante	22 010,00		22 010,00
66	Charges financières	8 168,18		8 168,18
67	Charges exceptionnelles	593 944,75		593 944,75
68	Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	40 000,00	160 000,00	200 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
Dépenses d'exploitation - Total		2 701 472,93	160 000,00	2 861 472,93

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 861 472,93
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues		13 010,00	13 010,00
14	<i>Provisions réglementées</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	23 970,15		23 970,15
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00		10 000,00
21	Immobilisations corporelles	475 000,00		475 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		508 970,15	13 010,00	521 980,15

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	521 980,15
---	-------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	<i>Chapitre 60</i>			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	1 807 500,00		1 807 500,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Production immobilisée</i>			
74	Subventions d'exploitation	265 000,00		265 000,00
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	1 500,00	13 010,00	14 510,00
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions	20 000,00		20 000,00
79	<i>Transferts de charges</i>			
Recettes d'exploitation - Total		2 094 000,00	13 010,00	2 107 010,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	754 462,93
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 861 472,93
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	110 000,00		110 000,00
13	Subventions d'investissement reçues			
14	<i>Provisions réglementées</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		160 000,00	160 000,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>			
Recettes d'investissement - Total		110 000,00	160 000,00	270 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	497 130,36
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	767 130,36
---	-------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges à caractère général	1 525 350,00	1 547 350,00	1 547 350,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	11 350,00	13 200,00	13 200,00
6064	Fournitures administratives	750,00	750,00	750,00
6066	Carburants	52 000,00	54 200,00	54 200,00
611	Sous-traitance générale	1 351 900,00	1 380 000,00	1 380 000,00
61521	Bâtiments publics		700,00	700,00
61528	Autres	7 800,00		
61551	Matériel roulant	40 000,00	40 000,00	40 000,00
61558	Autres biens mobiliers	2 000,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	5 050,00	5 200,00	5 200,00
6168	Autres	4 500,00	7 500,00	7 500,00
618	Divers	11 500,00	5 000,00	5 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux		1 500,00	1 500,00
6236	Catalogues et imprimés	4 000,00	2 000,00	2 000,00
6251	Voyages et déplacements	800,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	2 200,00	2 300,00	2 300,00
627	Services bancaires et assimilés		2 000,00	2 000,00
6287	Remboursements de frais	27 000,00	27 000,00	27 000,00
6358	Autres droits	1 500,00	1 500,00	1 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	390 470,00	390 000,00	390 000,00
6332	Cotisations versées au FNAL	1 050,00	1 200,00	1 200,00
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	7 400,00	7 000,00	7 000,00
6338	Autres impôts, taxes & vers. assimilés sur rém	610,00	700,00	700,00
6411	Salaires, appointements, commissions de b	220 750,00	225 700,00	225 700,00
6413	Primes et gratifications		900,00	900,00
6414	Indemnités et avantages divers	25 100,00	29 000,00	29 000,00
6415	Supplément familial	9 900,00	10 500,00	10 500,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	38 250,00	38 000,00	38 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	55 720,00	60 800,00	60 800,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	1 750,00	1 600,00	1 600,00
6458	Cotisations aux organismes sociaux	25 850,00	11 500,00	11 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 450,00	1 400,00	1 400,00
6478	Autres charges sociales diverses	2 640,00	1 700,00	1 700,00
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	31 010,00	22 010,00	22 010,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6542	Créances éteintes	30 000,00	20 000,00	20 000,00
658	Charges diverses de la gestion courante	10,00	10,00	10,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 011 + 012 + 014 + 65		1 946 830,00	1 959 360,00	1 959 360,00
66	Charges financières (b)	9 090,03	8 168,18	8 168,18
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 940,39	9 051,39	9 051,39
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE			
	ICNE de l'exercice N	8 678,22	7 795,01	7 795,01
	ICNE de l'exercice N-1	-9 528,58	-8 678,22	-8 678,22
67	Charges exceptionnelles (c)	544 484,12	593 944,75	593 944,75
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	534 484,12	583 944,75	583 944,75
68	Dotations aux amortissements, dépréc. &	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6817	Dot. aux dépréciations des actifs circulants	40 000,00	40 000,00	40 000,00
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés (

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
022	Dépenses imprévues (f)	100 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		2 640 404,15	2 701 472,93	2 701 472,93

023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	158 065,00	160 000,00	160 000,00
6811	Dot. aux amort. des immo. incorporelles & co	158 065,00	160 000,00	160 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		158 065,00	160 000,00	160 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		158 065,00	160 000,00	160 000,00

TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION = DEPENSES REELLES + D'ORDRE		2 798 469,15	2 861 472,93	2 861 472,93
---	--	---------------------	---------------------	---------------------

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 861 472,93
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	7 795,01
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-8 678,22
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-883,21

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
013	Atténuations de charges	4 200,00		
64198	Autres remboursements	4 200,00		
70	Produits des services, domaine et vente	1 785 440,00	1 807 500,00	1 807 500,00
706	Prestations de services	1 588 940,00	1 615 000,00	1 615 000,00
707	Ventes de marchandises	196 500,00	192 500,00	192 500,00
74	Subventions d'exploitation	284 125,00	265 000,00	265 000,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	284 125,00	265 000,00	265 000,00
75	Autres produits de gestion courante			
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		2 073 765,00	2 072 500,00	2 072 500,00
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)	5 000,00	1 500,00	1 500,00
7718	Autres produits exceptionnels sur op. de ge	5 000,00	1 500,00	1 500,00
78	Reprises sur amortissements, dépréc. &	31 000,00	20 000,00	20 000,00
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circu	31 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		2 109 765,00	2 094 000,00	2 094 000,00

042	Opérations d'ordre de transfert entre se	13 540,00	13 010,00	13 010,00
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de	13 540,00	13 010,00	13 010,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		13 540,00	13 010,00	13 010,00

TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION = RECETTES REELLES + D'ORDRE	2 123 305,00	2 107 010,00	2 107 010,00
---	---------------------	---------------------	---------------------

	+	
RESTES A REALISER N-1		0,00
	+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		754 462,93
	=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		2 861 472,93

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
20	Immobilisations incorporelles (hors op	27 500,00	10 000,00	10 000,00
2033	Frais d'insertion	2 500,00	3 000,00	3 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	25 000,00	7 000,00	7 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opér	151 000,00	471 844,00	471 844,00
2138	Autres constructions	2 000,00	5 000,00	5 000,00
2182	Matériel de transport	43 000,00	400 000,00	400 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00	10 000,00	10 000,00
2184	Mobilier	1 000,00	10 000,00	10 000,00
2188	Autres	100 000,00	46 844,00	46 844,00
22	Immobilisations reçues en affectation (
23	Immobilisations en cours (hors opératio			
Total des dépenses d'équipement		178 500,00	481 844,00	481 844,00
10	Dotations, fonds divers et reserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilés	23 970,15	23 970,15	23 970,15
1641	Emprunts en euros	23 970,15	23 970,15	23 970,15
18	Compte de liaison : affectation (BA, ré			
26	Participations et créances ratt. à des pa			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
Total des dépenses financières		23 970,15	23 970,15	23 970,15
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		202 470,15	505 814,15	505 814,15

040	Opération d'ordre transfert entre section	13 540,00	13 010,00	13 010,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	13 540,00	13 010,00	13 010,00
13914	Communes	40,00		
13918	Autres	13 500,00	13 010,00	13 010,00
041	Opérations patrimoniales			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		13 540,00	13 010,00	13 010,00

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE	216 010,15	518 824,15	518 824,15
---	-------------------	-------------------	-------------------

	+	
RESTES A REALISER N-1		3 156,00
	+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		0,00
	=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		521 980,15

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilés			
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 000,00	110 000,00	110 000,00
10222	FCTVA	25 000,00	110 000,00	110 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, ré			
26	Participations et créances ratt. à des pa			
27	Autres immobilisations financières			
Total des recettes financières		25 000,00	110 000,00	110 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		25 000,00	110 000,00	110 000,00

021	Virement de la section de fonctionnement			
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	158 065,00	160 000,00	160 000,00
28033	Amort. des frais d'insertion	1 600,00	1 512,00	1 512,00
2805	Concessions & droits similaires, brevets, l		11 550,00	11 550,00
28138	Autres constructions	1 950,00	1 924,45	1 924,45
28154	Matériel industriel	17 800,00	17 777,00	17 777,00
281788	Autres	9,00		
28182	Matériel de transport	59 000,00	43 159,46	43 159,46
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	60,00	1 054,08	1 054,08
28184	Mobilier	546,00		
28188	Autres	77 100,00	83 023,01	83 023,01
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		158 065,00	160 000,00	160 000,00
041	Opérations patrimoniales			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		158 065,00	160 000,00	160 000,00

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE	183 065,00	270 000,00	270 000,00
---	------------	------------	------------

	+
RESTES A REALISER N-1	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	497 130,36
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	767 130,36

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2018	Montant des tirages 2017	Montant des remboursements 2017		Encours restant d0 au 01/01/2018
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 - Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
Néant						
51928 - Autres avances de trésorerie						
Néant						
51931 - Lignes de trésorerie						
Néant						
51932 - Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
Néant						
5194 - Billet de trésorerie						
Néant						
5198 - Autres crédits de trésorerie						
Néant						
519 - Crédits de trésorerie (total)						

(1) Circulaire n°NOR : INTB8900071C du 22/02/1989;

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobili- sation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amo- rtisse- ment (7)	Possi- bilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
Néant														
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros					400 000,00									
7158766	CAISSE D'EPARGNE			05/01/2008	100 000,00	F		4,21	4,21	EURO	A	P	N	A-1
8772201	CAISSE D'EPARGNE			20/01/2011	300 000,00	F		3,76	3,76	EURO	A	P	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
Néant														
167 Emprunts et dettes assorties de conditions partic. (Total)														
Néant														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														
TOTAL GENERAL														
					400 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : bimestrielle ; S : trimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2018										ICNE de l'exercice		
	Cou ver ture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résé- duelle (en an- nées)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice				
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)													
Néant													
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)				233 621,42							23 970,15	9 051,39	7 795,01
1641 Emprunts en euros				233 621,42							23 970,15	9 051,39	7 795,01
7158766	N			59 382,55	10,00	F		4,21			4 898,07	2 500,01	2 268,66
8772201	N			174 238,87	8,05	F		3,76			19 072,08	6 551,38	5 526,35
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
Néant													
167 Emprunts et dettes assorties de conditions partic. (Total)													
Néant													
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)													
TOTAL GENERAL				233 621,42							23 970,15	9 051,39	7 795,01

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau " détail des opérations de couverture ".

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après ouverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (I)														
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
NEANT														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
NEANT														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
NEANT														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
NEANT														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
NEANT														
TOTAL (E)														
Autres types de structure (F)														
NEANT														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2018 (3)	Type d'in- dices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
--	--------------------------------------	----------------	--	-------------------------------	------------------------	---------------------------------------	------------------------	------------------------	--------------------------	---	--	--	---	--

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2018 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts payés au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 768.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	
(A) Taux simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nb produits	2					
	% de l'encours	100,00 %	%	%	%	%	%
	Montant en euros	233 621,42					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mitt €						
(C) Option d'échange (swaption)	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mitt €						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mitt €						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mitt €						
(F) Autres types de structures	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mitt €						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2018 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2018	Date de fin du contrat	Organisme cocontractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Néant													
Taux variable simple (total)													
Néant													
Taux complexe (total) (2)													
Néant													
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux					
Taux fixe (total)										
Néant										
Taux variable simple (total)										
Néant										
Taux complexe (total) (2)										
Néant										
Total										

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 - AUTRES DETTES

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS ETALEMENT DES PROVISIONS	A2 A3.1 A3.2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 0,00 €		
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
Linéaire	Autres	2
Linéaire	Autres	5
Linéaire	Autres	6
Linéaire	Autres	7
Linéaire	Autres	10
Linéaire	Autres	12
Linéaire	Autres	20
Linéaire	Autres	5
Linéaire	Camions et véhicules industriels	2
Linéaire	Logiciels	6
Linéaire	Matériels classiques	5
Linéaire	Matériels de bureau électrique	2
Linéaire	Matériels informatiques	10
Linéaire	Mobilier	5
Linéaire	Voitures	5

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 01/01/2018	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises Inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 01/01/2018
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Prov. réglementées et amort. dérogatoires						
NEANT						
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS		
ETALEMENT DES PROVISIONS		
Provision pour dépréciation (2)		
NEANT		
TOTAL BUDGETAIRES		
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES		
Prov. pour risques et charges (2)		
NEANT		
Provision pour dépréciation (2)		
NEANT		
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES		

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/2018	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
NEANT						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		36 980,15	I 36 980,15
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		23 970,15	23 970,15
1641	Emprunts en euros	23 970,15	23 970,15
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		13 010,00	13 010,00
13918	Autres	13 010,00	13 010,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	36 980,15	3 156,00		40 136,15

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		270 000,00	III 270 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		110 000,00	110 000,00
10222	FCTVA	110 000,00	110 000,00
Ressources propres internes (b)(2)		160 000,00	160 000,00
28033	Amort. des frais d'insertion	1 512,00	1 512,00
2805	Concessions & droits similaires, brevets, licences.	11 550,00	11 550,00
28138	Autres constructions	1 924,45	1 924,45
28154	Matériel industriel	17 777,00	17 777,00
28182	Matériel de transport	43 159,46	43 159,46
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 054,08	1 054,08
28188	Autres	83 023,01	83 023,01
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	270 000,00		497 130,36		767 130,36

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 40 136,15
Ressources propres disponibles	IV 767 130,36
Solde	V = IV - II (6) 726 994,21

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ADMINISTRATIVE		3,00		3,00			
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2,00		2,00			
ATTACHE TERRITORIAL	A	1,00		1,00			
TECHNIQUE		9,00		9,00			
ADJOINT TECHNIQUE	C	6,00		6,00			
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	1,00		1,00			
AGENT DE MAITRISE	C	1,00		1,00			
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00		1,00			
EMPLOIS NON CITES (5)							
NEANT							
TOTAL GENERAL		12,00		12,00			

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2018	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6) TECHNICIEN	B	TECH	366			
Agents occupant un emploi non permanent (7) NEANT						
TOTAL GENERAL						

- (1) CATEGORIES : A, B et C
 ADM : Administratif
 TECH : Technique
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 S : Social
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation
 PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité
- 3-b° : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
- 3-3-2° : emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient
- 3-3-3° : emploi de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité du temps de travail est inférieure à 50%
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public
- 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de cabinets
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus
- A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1143 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

**C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE
L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
NEANT			
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) NEANT				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt NEANT				
Autres NEANT				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2018/39 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2018/25</i>	

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 82

Votants : 97 (dont 15 pouvoirs)

POUR : 97 (100 %)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt-six mars deux mille dix-huit à 18h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Machault, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 19/03/2018

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART, BECHARD, BEGNY, GERARD, HERBAY, JACQUET, LALLEMENT, LEFORT, LENFANT, LESUEUR, MERCIER, PAYEN, PIEROT, SEMBENI, VERNEL, VILLERS et MM ADAM, BARRE, BEBIN, BESANCON, BESTEL, BIENVENU, BOIZET, BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BROUILLON, BROYER, CANIVENQ, CANNAUX, CARPENTIER, CARRE, COLSON, CORNEILLE, DANNEAUX, DEBOURCES, DEGLAIRE, DELABRUYERE, ETIENNE, FLEURY, GAVART R., GODART, GOMEZ, GROSSELIN, HAULIN, HUREAU, JUILLET, LAMY, LANTENOIS, LAURENT-CHAUVET, LEJEUNE, LORIN, LOUIS, MACHINET, MALVAUX, MANCEAUX, MASSON, MATHIAS, MEENS, MEIS, MENDES, MIELCAREK, MOUTON, NIZET D., OUDIN H., PAYEN, PHILIPPE, PIERSON, POTRON, POU CET, RATAUX, RAULET, RENARD, RICHELET, ROBIN, SIGNORET, SINGLIT, THIERION, THOREL, VAIRY, VALET, VAN STECKELMAN.

Représentés : Mme FOURCART donne pouvoir de vote à Mme LEFORT, Mme MELIN donne pouvoir de vote à M. POTRON, Mme ROGER donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER et M. BAUSSART donne pouvoir de vote à Mme SEMBENI, M. DION donne pouvoir de vote à Mme HERBAY, M. HANNEQUIN donne pouvoir de vote à M. MOUTON, M. HULOT donne pouvoir de vote à M. JUILLET, M. LAHOTTE donne pouvoir de vote M. CANNAUX, M. LANGE donne pouvoir de vote à Mme PAYEN, M. LESOILLE donne pouvoir de vote à M. BOUILLON D., M. NIZET J. donne pouvoir de vote à M. BOIZET, M. PIC donne pouvoir de vote à M. CORNEILLE, M. QUEVAL donne pouvoir de vote à M. SINGLIT, M. RAUSSIN donne pouvoir de vote à M. SIGNORET, M. SEMBENI donne pouvoir de vote à M. DEBOURCES.

OBJET : AFFECTATIONS DES RESULTATS

VU l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M14 ;

VU les états de restes à réaliser au 31 décembre 2017 ;

VU les articles L.2311-5 et R.2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT l'approbation des comptes administratifs 2017 par le Conseil Communautaire par délibérations n° DC2018/18 à DC2018/24 du 26/03/2018 et considérant les résultats antérieurs reportés des différents budgets de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté DECIDE d'affecter aux budgets 2018 suivants les résultats de clôture cumulés au 31 décembre 2017 comme suit :

.../...

Budget Déchets Ménagers

Compte 002 : Recettes de fonctionnement- Excédent de fonctionnement reporté : 754 462.93 €

Compte 001 : Recettes d'investissement- Excédent d'investissement reporté : 497 130.36 €

Budget Parc Argonne Découverte

Compte 002 : Recettes de fonctionnement- Excédent de fonctionnement reporté : 1.25 € ↖

Compte 001 : Dépenses d'investissement- Déficit d'investissement reporté : 3 475.57 € ↗

Budget PAE Buzancy

Compte 002 : Recettes de fonctionnement- Excédent de fonctionnement reporté : 658.80 € ↗

Compte 001 : Recettes d'investissement- Excédent d'investissement reporté : 112 818.10 € ↘

Budget ZAE Vouziers

Compte 002 : Dépenses de fonctionnement- Déficit de fonctionnement reporté : 5 459.12 € ↘

Compte 001 : Dépenses d'investissement- Déficit d'investissement reporté : 319 363.68 € ↘

Budget Piscine

Compte 002 : Recettes de fonctionnement- Excédent de fonctionnement reporté : 0 € ↗

Compte 001 : Dépenses d'investissement- Déficit d'investissement reporté : 698 031.57 € ↘

Budget Bâtiment d'entreprise

Compte 002 : Recettes de fonctionnement- Excédent de fonctionnement reporté : 0,01 € ↘

Compte 001 : Dépenses d'investissement- Déficit d'investissement reporté : 133 687.97 € ↘

Budget Principal

Compte 002 : Recettes de fonctionnement- Excédent de fonctionnement reporté : 6 991 699.94 €

Compte 001 : Dépenses d'investissement- Déficit d'investissement reporté : 455 442.44 €

Compte 1068 : Dépenses d'investissement- Excédents de fonctionnement capitalisés : 455 442.44 €

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n°DC2018/17bis

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 82

Votants : 97 (dont 15 pouvoirs)

POUR : 97 (100 %)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt-six mars deux mille dix-huit à 18h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Machault, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 19/03/2018

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART, BECHARD, BEGNY, GERARD, HERBAY, JACQUET, LALLEMENT, LEFORT, LENFANT, LESUEUR, MERCIER, PAYEN, PIEROT, SEMBENI, VERNEL, VILLERS et MM ADAM, BARRE, BEBIN, BESANCON, BESTEL, BIENVENU, BOIZET, BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BROUILLON, BROYER, CANIVENQ, CANNAUX, CARPENTIER, CARRE, COLSON, CORNEILLE, DANNEAUX, DEBOURCES, DEGLAIRE, DELABRUYERE, ETIENNE, FLEURY, GAVART R., GODART, GOMEZ, GROSSELIN, HAULIN, HUREAU, JUILLET, LAMY, LANTENOIS, LAURENT-CHAUVET, LEJEUNE, LORIN, LOUIS, MACHINET, MALVAUX, MANCEAUX, MASSON, MATHIAS, MEENS, MEIS, MENDES, MIELCAREK, MOUTON, NIZET D., OUDIN H., PAYEN, PHILIPPE, PIERSON, POTRON, POUCKET, RATAUX, RAULET, RENARD, RICHELET, ROBIN, SIGNORET, SINGLIT, THIERION, THOREL, VAIRY, VALET, VAN STECKELMAN.

Représentés : Mme FOURCART donne pouvoir de vote à Mme LEFORT, Mme MELIN donne pouvoir de vote à M. POTRON, Mme ROGER donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER et M. BAUSSART donne pouvoir de vote à Mme SEMBENI, M. DION donne pouvoir de vote à Mme HERBAY, M. HANNEQUIN donne pouvoir de vote à M. MOUTON, M. HULOT donne pouvoir de vote à M. JUILLET, M. LAHOTTE donne pouvoir de vote M. CANNAUX, M. LANGE donne pouvoir de vote à Mme PAYEN, M. LESOILLE donne pouvoir de vote à M. BOUILLON D., M. NIZET J. donne pouvoir de vote à M. BOIZET, M. PIC donne pouvoir de vote à M. CORNEILLE, M. QUEVAL donne pouvoir de vote à M. SINGLIT, M. RAUSSIN donne pouvoir de vote à M. SIGNORET, M. SEMBENI donne pouvoir de vote à M. DEBOURCES.

OBJET : COMPTE DE GESTION 2017

Après s'être fait présenter les budgets primitif et annexes de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Le Conseil Communautaire **APPROUVE** les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur. Ceux-ci n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Le Président,
Francis SIGNORET



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le et de sa publication ou notification le

28 MARS 2018

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/49 Paraphe: <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2017/29</i>	

Nombres de membres : Le douze avril deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

En exercice : 124
Présents : 75
Votants : 95 (dont 20 pouvoirs)

POUR : 95 (100 %)
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Date de la convocation : 05/04/2017
M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Martine BAUDART ; Agnès BEGNY ; Josette COURAULT ; Béatrice FABRITIUS ; Brigitte GERARD ; Ghislaine JACQUET ; Sylvie LEFORT ; Patricia LESUEUR ; Pascale MELIN ; Louise NOIRANT ; Françoise PAYEN ; Chantal PIEROT ; Suzanne RAULIN ; Anne SEMBENI ; Andrée THOMAS ; Martine VERNEL ; Messieurs Claude ADAM ; Michel ADIN ; Patrick BEBIN ; Tony BESANCON ; Bernard BIENVENU ; Guy BOIZET ; Daniel BOUILLON ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Pascal BOXEBELD ; Patrick BROUILLON ; Jean BROYER ; Roland CANVENQ ; Jean-Pierre CORNEILLE ; Dominique DANNEAUX ; Claude DEBOURCES ; Gérard DEGLAIRE ; Pierre DEMISSY ; Yann DUGARD ; Philippe ETIENNE ; Olivier GODART ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Jacques GROSSELIN ; Bertrand HAULIN ; Bruno JUILLET ; Jean-Michel LACATTE ; Hervé LAHOTTE ; Dominique LAMY ; Jacques LANTENOIS ; Pierre LAURENT-CHAUVET ; Jean-Marc LOUIS ; Thierry MACHINET ; André MALVAUX ; Frédéric MALVAUX ; Christophe MANCEAUX ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; François MEENS ; Michel MEIS ; Christian MIELCAREK ; Christian NICOLITCH ; Daniel NIZET ; Jacky NIZET ; Hubert OUDIN ; Guy PAYEN ; Ludovic PHILIPPE ; Florent PIERSON ; Patrick RACOUR ; Frédéric RATAUX ; Olivier RAULET ; Damien RENARD ; Jean-Pol RICHELET ; Dominique ROBIN ; Francis SIGNORET ; Sylvain SIMON ; Benoît SINGLIT ; Vincent THIERION ; Pierre THIERY ; Bruno VALET.

Représentés : Mesdames Isabelle BECHARD donne pouvoir de vote à M. Michel ADIN ; Régine BRUSA donne pouvoir de vote à M. Jacques GROSSELIN ; Pauline COSSON donne pouvoir de vote à M. Dominique LAMY ; Maryvonne LENFANT donne pouvoir de vote à Mme Agnès BEGNY ; Magali ROGER donne pouvoir de vote à M. Claude ADAM ; Messieurs Régis BARRE donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET ; Francis CANNAUX donne pouvoir de vote à M. Florent PIERSON ; Dominique CARPENTIER donne pouvoir de vote à Mme Patricia LESUEUR ; Thierry CHARTIER donne pouvoir de vote à M. Olivier GODART ; Dominique COLSON donne pouvoir de vote à M. Bertrand HAULIN ; Thierry DEGLAIRE donne pouvoir de vote à M. Hervé LAHOTTE ; Patrice FERON donne pouvoir de vote à Mme Françoise PAYEN ; Benoît HUREAU donne pouvoir de vote à Mme Chantal PIEROT ; Patrick LESOILLE donne pouvoir de vote à M. Daniel BOUILLON ; Jean-Philippe MASSON donne pouvoir de vote à M. Yann DUGARD ; Denis OUDIN donne pouvoir de vote à M. Hubert OUDIN ; Francis POTRON donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT-CHAUVET ; Eric POUCKET donne pouvoir de vote à M. Gérard DEGLAIRE ; Guillaume QUEVAL donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT ; Michaël SCHWEMMER donne pouvoir de vote à M. Jean BROYER.


OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE de fixer les taux d'imposition 2017 comme suit :

Taxe d'habitation	5,94%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4,28%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	7,01%
CFE	20,72%

CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président
Francis SIGNORET



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le **20 AVR. 2017**
et de sa publication ou notification le

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2018/43 Paraphe : 
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2018/28</i>	

Nombres de membres :
En exercice : 124
Présents : 82
Votants : 97 (dont 15 pouvoirs)
POUR : 97 (100 %)
CONTRE : 00 0
ABSTENTION : 00

Le vingt-six mars deux mille dix-huit à 18h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Machault, sous la présidence de M. Francis SIGNORET
Date de la convocation : 19/03/2018
Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART, BECHARD, BEGNY, GERARD, HERBAY, JACQUET, LALLEMENT, LEFORT, LENFANT, LESUEUR, MERCIER, PAYEN, PIEROT, SEMBENI, VERNEL, VILLERS et MM ADAM, BARRE, BEBIN, BESANCON, BESTEL, BIENVENU, BOIZET, BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BROUILLON, BROYER, CANIVENQ, CANNAUX, CARPENTIER, CARRE, COLSON, CORNEILLE, DANNEAUX, DEBOURCES, DEGLAIRE, DELABRUYERE, ETIENNE, FLEURY, GAVART R., GODART, GOMEZ, GROSSELIN, HAULIN, HUREAU, JUILLET, LAMY, LANTENOIS, LAURENT-CHAUVET, LEJEUNE, LORIN, LOUIS, MACHINET, MALVAUX, MANCEAUX, MASSON, MATHIAS, MEENS, MEIS, MENDES, MIELCAREK, MOUTON, NIZET D., OUDIN H., PAYEN, PHILIPPE, PIERSON, POTRON, POUCKET, RATAUX, RAULET, RENARD, RICHELET, ROBIN, SIGNORET, SINGLIT, THIERION, THOREL, VAIRY, VALET, VAN STECKELMAN.

Représentés : Mme FOURCART donne pouvoir de vote à Mme LEFORT, Mme MELIN donne pouvoir de vote à M. POTRON, Mme ROGER donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER et M. BAUSSART donne pouvoir de vote à Mme SEMBENI, M. DION donne pouvoir de vote à Mme HERBAY, M. HANNEQUIN donne pouvoir de vote à M. MOUTON, M. HULOT donne pouvoir de vote à M. JUILLET, M. LAHOTTE donne pouvoir de vote M. CANNAUX, M. LANGE donne pouvoir de vote à Mme PAYEN, M. LESOILLE donne pouvoir de vote à M. BOUILLON D., M. NIZET J. donne pouvoir de vote à M. BOIZET, M. PIC donne pouvoir de vote à M. CORNEILLE, M. QUEVAL donne pouvoir de vote à M. SINGLIT, M. RAUSSIN donne pouvoir de vote à M. SIGNORET, M. SEMBENI donne pouvoir de vote à M. DEBOURCES.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – DECHETS MENAGERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-1 et suivants ;

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires 2018 acté par délibération n°DC2018/06 du 19/02/18 ;

Vu les avis favorables remis par la commission Finances et Contrôle de Gestion et le Bureau réunis respectivement les 15 et 19 mars 2018,

Vu le rapport de présentation du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, ADOPTE le budget primitif 2018 du Budget Déchets ménagers dont les sections présentent les montants suivants :

- Section de fonctionnement dépenses et recettes : 2 861 472.93 €
- Section d'investissement dépenses : 521 980.15 €
- Section d'investissement recettes : 767 130.36 €

CHARGÉ le Président de signer tous les actes à intervenir.


Le Président,
Francis SIGNORET

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
et de sa publication ou notification le

28 MARS 2018

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2018/33 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2018/19</i>	

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 81

Votants : 95 (dont 14 pouvoirs)

POUR : 95 (100 %)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt-six mars deux mille dix-huit à 18h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Machault, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 19/03/18

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART, BECHARD, BEGNY, GERARD, HERBAY, JACQUET, LALLEMENT, LEFORT, LENFANT, LESUEUR, MERCIER, PAYEN, PIEROT, SEMBENI, VERNEL, VILLERS et MM ADAM, BARRE, BEBIN, BESANCON, BESTEL, BIENVENU, BOIZET, BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BROUILLON, BROYER, CANIVENQ, CANNAUX, CARPENTIER, CARRE, COLSON, CORNEILLE, DANNEAUX, DEBOURCES, DEGLAIRE, DELABRUYERE, ETIENNE, FLEURY, GAVART R., GODART, GOMEZ, GROSSELIN, HAULIN, HUREAU, JUILLET, LAMY, LANTENOIS, LAURENT-CHAUVET, LEJEUNE, LORIN, LOUIS, MACHINET, MALVAUX, MANCEAUX, MASSON, MATHIAS, MEENS, MEIS, MENDES, MIELCAREK, MOUTON, NIZET D., OUDIN H., PAYEN, PHILIPPE, PIERSON, POTRON, POUCKET, RATAUX, RAULET, RENARD, RICHELET, ROBIN, SIGNORET, SINGLIT, THIERION, THOREL, VAIRY, VALET, VAN STECKELMAN.

Représentés : Mme FOURCART donne pouvoir de vote à Mme LEFORT, Mme MELIN donne pouvoir de vote à M. POTRON, Mme ROGER donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER et M. BAUSSART donne pouvoir de vote à Mme SEMBENI, M. DION donne pouvoir de vote à Mme HERBAY, M. HANNEQUIN donne pouvoir de vote à M. MOUTON, M. HULOT donne pouvoir de vote à M. JUILLET, M. LAHOTTE donne pouvoir de vote M. CANNAUX, M. LANGE donne pouvoir de vote à Mme PAYEN, M. LESOILLE donne pouvoir de vote à M. BOUILLON D., M. NIZET J. donne pouvoir de vote à M. BOIZET, M. PIC donne pouvoir de vote à M. CORNEILLE, M. QUEVAL donne pouvoir de vote à M. SINGLIT, M. SEMBENI donne pouvoir de vote à M. DEBOURCES.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DECHETS MENAGERS

Conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président a quitté la salle afin que soit voté le compte administratif 2017 du Budget Déchets ménagers ;

Vu la désignation de M. Jacques BOUILLON, Vice-Président pour présider la séance ;

Le Conseil Communautaire arrête le compte administratif 2017 du budget Déchets ménagers comme suit :

- *Section d'investissement : - 4 724.71 €*
- *Section d'investissement : Restes à réaliser en dépenses 3156.00 €*
- *Section de fonctionnement : 79 298.78 €*

Le Vice-Président,

Jacques BOUILLON



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
 et de sa publication ou notification le

29 MARS 2018

Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

Opération	Article	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
	2188	Autres	100 000,00	65 289,65	34 710,35	3 156,00	3 156,00
21	Immobilisations corporelles		100 000,00	65 289,65	34 710,35	3 156,00	3 156,00
Total	Dépenses d'investissement		100 000,00	65 289,65	34 710,35	3 156,00	3 156,00
Total	Dépenses		100 000,00	65 289,65	34 710,35	3 156,00	3 156,00

Fait à VOUZIERs le 11/01/2018

Signature - Cachet



Résultats budgétaires de l'exercice

30700 - DECHETS MENAGERS

Exercice 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	684 920,07	2 798 469,15	3 483 389,22
Titres de recette émis (b)	168 652,08	3 015 756,23	3 184 408,31
Réductions de titres (c)	0,00	847 362,25	847 362,25
Recettes nettes (d = b - c)	168 652,08	2 168 393,98	2 337 046,06
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	216 010,15	2 798 469,15	3 014 479,30
Mandats émis (f)	173 376,79	2 302 966,39	2 476 343,18
Annulations de mandats (g)	0,00	213 871,19	213 871,19
Depenses nettes (h = f - g)	173 376,79	2 089 095,20	2 262 471,99
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		79 298,78	74 574,07
(h - d) Déficit	4 724,71		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30700 - DECHETS MENAGERS

Exercice 2017

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial DECHETS MENAGERS Investissement Fonctionnement	501 855,07 675 164,15 1 177 019,22	0,00 0,00 0,00	-4 724,71 79 298,78 74 574,07	0,00 0,00 0,00	497 130,36 754 462,93 1 251 593,29
Sous-Total	1 177 019,22	0,00	74 574,07	0,00	1 251 593,29
TOTAL III	1 177 019,22	0,00	74 574,07	0,00	1 251 593,29
TOTAL I + II + III	1 177 019,22	0,00	74 574,07	0,00	1 251 593,29

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

30700 - DECHETS MENAGERS

Exercice 2017

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	23 970,15		23 970,15	23 081,15		23 081,15	889,00
20	Immobilisations incorporelles	27 500,00		27 500,00	24 180,00		24 180,00	3 320,00
21	Immobilisations corporelles	151 000,00		151 000,00	113 067,74		113 067,74	37 932,26
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	202 470,15		202 470,15	160 328,89		160 328,89	42 141,26
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	202 470,15		202 470,15	160 328,89		160 328,89	42 141,26
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	13 540,00		13 540,00	13 047,90		13 047,90	492,10
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	13 540,00		13 540,00	13 047,90		13 047,90	492,10
TOTAL GENERAL		216 010,15		216 010,15	173 376,79		173 376,79	42 633,36

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

30700 - DECHETS MENAGERS

Exercice 2017

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	25 000,00		25 000,00	11 471,00		11 471,00	13 529,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	25 000,00		25 000,00	11 471,00		11 471,00	13 529,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	25 000,00		25 000,00	11 471,00		11 471,00	13 529,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	158 065,00		158 065,00	157 181,08		157 181,08	883,92
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	158 065,00		158 065,00	157 181,08		157 181,08	883,92
001	Solde d'exécution de la section d'invest	501 855,07		501 855,07				501 855,07
TOTAL GENERAL		684 920,07		684 920,07	168 652,08		168 652,08	516 267,99

Page des signatures

30700 - DECHETS MENAGERS

Exercice 2017

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations:

UZACH Sonia (1000642892-0), INSPECTEUR DIVISIONNAIRE FIP CLASSE NORMALE

Le comptable soussigné affirme vérifiable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **DECHETS MENAGERS** pendant l'année 2017 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

NICKELAUS Didier (1002979406-0), INSPECTEUR DIVISIONNAIRE FIP CLASSE NORMALE

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 26/03/2018 par l'organe délibérant.

SIGNORET FRANCIS (fsignoret1-xt), PRESIDENT

A VOUZIERS, le 18/04/2018

A DDFIP DES ARDENNES, le 13/03/2018

A VOUZINOIS, le 14/03/2018

A VOUZIERS, le 18/04/2018

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 124
Nombre de membres présents: 82
Nombre de suffrages exprimés : 97
VOTES - Pour : 97
Contre :
Abstentions :

Date de convocation : 19/03/2018

Présenté par le Président ,
A VOUZIERES, le 26/03/2018
le Président ,
Délibéré par du Conseil de Communauté en session Ordinaire
A VOUZIERES, le 26/03/2018

Les membres de l'Assemblée Délibérante,



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/03/2018, et de la publication le 28/03/2018

A VOUZIERES, le ___/___/___



FEUILLE EMARGEMENTS

Communes	Titulaires			Suppléants		
	Prénom	Nom	Signature	Prénom	Nom	Signature
APREMONT/AIRE	Suzanne	RAULIN		Isabelle	VILLERS	
BEFFU ET LE MORTHOMME	Régis	BARRE		Laetitia	MARCHERAS	
CHAMPIGNEUILLE	Pierre	LAURENT-CHAUVET		Gérard	GOBERT	
CHATEL CHEHERY	Ludovic	PHILIPPE		André	PHILIPPE	
CHEVIERES	Patrick	RACOUR	Excusé	Jean-Charles	GENTY	
CORNAY	Josette	COURAULT		Gérard	VAN STECKELMAN	
EXERMONT	Daniel	NIZET		Sylvain	NIZET	
FLEVILLE	Bruno	RAUSSIN	Pre M. Signoret	Sophie	DURMOIS	
GRAND'HAM	Eladio	CERRAJERO		Dominique	BESTEL	
GRANDPRE / TERMES	Patrick	BROUILLON				
GRANDPRE / TERMES	Michel	MEIS				
GRANDPRE / TERMES	Francis	SIGNORET				
LANCON	Eric	HAULIN		Pierre	DEFORGE	
MARCQ	Raoul	MAS		Séverine	LALLEMENT	
MOURON	François	TORTUYAUX		Jean-Eric	MANESSE	
OLIZY-PRIMAT	Marie-Hélène	DEVER		Lionel	VAIRY	
SAINT JUVIN	Francis	CANNAUX		Alain	DUCLoux	
SENUC	Hervé	LAHOTTE		Alain (Caniaux)	LAHOTTE	
SOMMERANCE	Florent	PIERSON		Mickaël	GILLET	







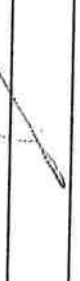




G R A N D P R E

FEUILLE EMARGEMENTS

Communes	Titulaires			Suppléants		
	Prénom	Nom	Signature	Prénom	Nom	Signature
AUTHE	Sylvie	LEFORT		Hervé	FREY	
AUTRUCHE	Anne	SEMBENI		Gérard	POTRON	
BELLEVILLE ET CHATILLON/BAR	Claude	DEBOURCES		Philippe	LHOTEL	
BOULT-AUX-BOIS	Frédéric	MATHIAS		André	GROSSELIN	
BRIELLES SUR BAR	Alain	SEMBENI	<i>Pouvoir N. Debources</i>	Christophe	RANSON	
BAIRON ET SES ENVIRONS	Agnès	BEGNY				
BAIRON ET SES ENVIRONS	Bernard	BIENVENU				
BAIRON ET SES ENVIRONS	Gérard	DEGLAIRE				
BAIRON ET SES ENVIRONS	Eric	POUCET				
BAIRON ET SES ENVIRONS	Guillaume	QUEVAL				
BAIRON ET SES ENVIRONS	Benoît	SINGLIT				
GERMONT	Isabelle	BECHARD		Michaël	KMITA	
GRANDES ARMOISES (LES)	Marie-Hélène	FOURCART	<i>Pouvoir Mme de la part</i>	Jannick	FAILLON	
MONTGON	Maryvonne	LENFANT	<i>Verfont</i>	Aymeric	CHARBONNIER	
NOIRVAL	Thierry	BAUSSART	<i>Pouvoir ex Mme Sembeni</i>	Alexandre	HUARD	
PETITES ARMOISES (LES)	Jean-Claude	MULLER		Brigitte	GERARD	
SAUVILLE	Patrick	BEBIN		Bernard	DEOM	
SY	Bruno	DESWAENE		Dominique	LORIN	
TANNAY	Bruno	VALET		Aldin	DESBAN	
VERRIERES	Martine	VERNEL		Pascal	DELANDHUY	

L E C H E S N E

→ pouvoir à N. Singlit

secteur	Communes	Titulaires			Suppléants		
		Prénom	Nom	Signature	Prénom	Nom	Signature
	CAUROY	Dominique	DANNEAUX		Philippe	GUILLEMART	
	CHARDENY	Pierre	DEMISSY		Jean	ZEGZULA	
	DRICOURT	Olivier	RAULET		Christophe	DELIERE	
	HAUVINE	Dominique	COLSON		Philippe	BARDIN	
	LEFFINCOURT	Christophe	MANCEAUX		Benoît	RATHUEVILLE	
	MACHAULT	Benoît	HUREAU				
	MACHAULT	Chantal	PIEROT				
	MONT SAINT REMY	Damien	RENARD		Emmanuel	AUROUX	
	PAUVRES	André	MALVAUX		Daniel	GAUDARD	
	QUILLY	Régine	BRUSA		Jean-Marc	GROSSELIN	
	SAINT CLEMENT A ARNES	Denis	LOUDIN		Dominique	SCHENTEN	
	SAINT ETIENNE A ARNES	Gilles	COLSON		Gilles	ALBAUD	
	SAINT PIERRE A ARNES	Bertrand	HAULIN		Eric	DELABRUYERE	
	SEMIDE	Hubert	LOUDIN		Martine	LAMPSON	
	TOURCELLES CHAUMONT	Jacques	GROSSELIN		Sébastien	MELIN	

M A C H A U L T

